

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011
Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 1, Appendice 4, Article 6.1.5

6.1.5 *Le Comité des Juges peut en accord avec le Comité Exécutif déléguer d'autres personnes d'expérience en tant qu'Observateurs. Ces délégués peuvent être un membre du Comité des Juges ne peuvent pas être des Juges FITA.*